VILLEPARISIS

Le handicap à Villeparisis, ce que la Ville fait

Saviez-vous qu'en France, 18% de la population se trouve en situation de handicap dont 85% le deviennent au cours de leur vie ? On distingue 7 types de handicaps différents : le handicap visuel, auditif, psychique, mental, moteur, cognitif et les maladies invalidantes.



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a marqué un point important dans la prise en compte de toutes les formes de handicap. Avec Charte municipale de l'accessibilité signée en mars dernier (dans les documents sous l'article), la Ville de Villeparisis confirme l'une de ses priorités : l'inclusion de toutes et de tous.

La Ville accompagne le handicap

Le <u>Centre communal d'action sociale</u> de la Ville de Villeparisis favorise l'intégration sociale. Les agents d'accueil accompagnent les personnes en situation de handicap dans l'accès aux droits et la réalisation de leurs démarches administratives.

Situés à la mairie, les différents services du CCAS peuvent soutenir les administrés à plusieurs niveaux :

- Aide à l'accès aux droits et orientations vers les professionnels concernés si nécessaire
- Aide à la constitution et l'envoi des dossiers à la <u>Maison départementale des personnes handicapées de la</u> Seine-et-Marne (MDPH)
- Le <u>service d'aide et d'accompagnement à domicile</u> participe au maintien à domicile des personnes en situation de handicap reconnues et prise en charge par la MDPH
- Sensibilisation des agents de la commune au handicap et aux pathologies mentales par la mise en place d'ateliers ou de formations sur divers thèmes tels que l'aidance, les 1ers secours en santé mentale...
- Gère 32 logements (T1 et T2) sur le quartier de Boisparisis et 16 logements sur le quartier du Parisis dont certains sont attribués à des personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicap, sous condition et après étude par la Commission du CCAS, des demandes de logement instruites au préalable.

Les aménagements sur le territoire proposés par la Ville

Depuis la <u>loi du 11 février 2005</u> fondée sur la prise en compte de tous les handicaps ainsi que sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap, une commission d'accessibilité a été créée en 2007 dont le CCAS assure le secrétariat. Voici ses missions :

- Dresser un constat d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Faire des propositions pour améliorer cette mise en accessibilité.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Tenir à jour la liste des établissements présents sur la commune, accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Cette commission a permis de réaliser des aménagements sur la commune. 105 places de stationnement PMR (personnes à mobilité réduite) ont été créées et une rénovation du quartier rue Racine et rue Villon a été réalisée permettant l'aménagement des carrefours et l'abaissement des bordures par exemple.

En 2015, les diagnostics d'accessibilité réalisés ont donné lieu à une liste de travaux nécessaires à la mise aux normes des bâtiments publics. Depuis, 20 sites ont reçu une attestation d'accessibilité comme la <u>Maison des droits</u> <u>Jeanne Chauvin</u> ou dernièrement la crèche des Petits Patoches avec la réalisation d'un cheminement accessible grâce à une signalétique et la création d'une nouvelle entrée.

Villeparisis promeut l'accès à l'emploi pour les personnes porteuses de handicap

Ces dernières années, le chômage continue de diminuer pour les personnes en situation de handicap. En 2024, il se situe à 12%, (7% pour le public valide) soit le taux le plus bas depuis 8 ans*.

L'établissement de service et d'aide par le travail (L'ESAT) « <u>Les Ateliers de l'Ambrésis</u> » présent depuis 1969 sur Villeparisis accompagne 100 salariés en situation de handicap mental et psychique. Elle dispose de trois catégories de métier :

- Une partie conditionnement qui consiste à emballer les marchandises qui sont livrées.
- Une partie espace vert pour les entreprises extérieures notamment avec l'entreprise Foselev présente sur Villeparisis.
- Une partie en cuisine avec la préparation des plats de la cantine de l'ESAT.

Cet établissement offre donc la possibilité aux personnes en situation de handicap d'avoir une activité professionnelle en leur proposant un contrat d'aide par le travail. De plus, c'est une ressource pour la ville car chaque année, nous faisons appel à leurs services pour la mise sous pli des cartes de vœux et la préparation des colis de fin d'année pour les seniors...

Le CCAS intervient également auprès des personnes en situation de handicap se trouvant au chômage afin de les guider vers les organismes concernés comme CAP Emploi par exemple, qui est une société d'intérim se trouvant à Torcy et à Meaux.

*Chiffre qui provient de santémentale.fr

Le handicap à l'école

Sur les 19 établissements scolaires que possède la Ville de Villeparisis, il y a 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire (appelés classe ULIS) accueillant 12 élèves par classe à l'école Joliot Curie et à Séverine. Un institut médicoéducatif (IME) est également présent pour les personnes porteuses d'un handicap lourd. Au total, 50 élèves en situation de handicap fréquentent nos écoles. Dans le but d'aider ces enfants, la Ville fait appel à des accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH) sur la pause du midi.

L'association APF France Handicap a également collaboré avec les écoles lors de la fête de la caravane des enfants le 14 juin 2023. Elle a organisé une sortie à la base de loisirs de Jablines dans le cadre du sport et des loisirs inclusifs À l'occasion de la fête du jeu qui aura lieu le samedi 30 novembre, les écoles ainsi que des groupes porteur de handicap auront la possibilité d'y participer deux jours avant l'événement.

Pour permettre d'accueillir les personnes invalides, la Ville a souhaité rendre accessibles en priorité les établissements scolaires. Un ascenseur a notamment été construit à l'école Joliot Curie et plus de la moitié des sites ont reçu l'attestation d'accessibilité.

Le saviez-vous ? : plusieurs termes sont utilisés pour désigner la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Le handisport : c'est la pratique sportive des personnes atteintes d'un handicap moteur et/ou sensoriel comme les paraplégies, la perte d'audition ou la déficience visuelle.

Le sport adapté concerne le handicap mental et psychique comme l'autisme, les troubles du comportement ou la trisomie.

Le parasport est un terme inclusif permettant de regrouper le handisport et le sport adapté.

Quelques exemples d'actions mises en place par la Ville pour favoriser l'inclusion

- La mise en place d'une navette pour aller faire ses courses, ou même se rendre aux spectacles du centre culturel avec le minibus adapté PMR
- La mise en place d'une rampe dans le bus citoyen
- La traduction des vœux du maire en langue des signes
- La mise en place d'un bureau adapté aux personnes en situation de handicap au quichet unique
- Les vidéos de la ville intégralement sous-titrées
- La construction d'un ascenseur à l'école Joliot Curie
- La mise aux normes nationales en termes d'accessibilité à nos plateformes web

Infos pratiques

Le handicap en chiffres

- **12 000 000*** de citoyens en situation de handicap en France soit 18% de la population *source fondationdefrance.org
- 80%* de personnes porteuses de handicap possèdent un handicap invisible *handicap.agriculture.gouv.fr
- 1 personne sur 2* sera confrontée à une situation de handicap, de façon ponctuelle ou définitive dans sa vie. *handicap.agriculture.gouv.fr
- **105** c'est le nombre de places de stationnement réservées pour les personnes porteuses de handicap réparties sur le territoire communal.
- 48 logements adaptés Personne à mobilité réduite sur Villeparisis. •

• 404 c'est le nombre d'élèves ayant participé à la semaine du handisport sur Villeparisis en 2024.

Documents
<u>Audit accessibilité RGAA 4.1</u>
2024-26 P.J Charte accessibilité 2024 V2
Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité